

Questions fréquemment posées à propos de l'offre de Swiss Metering

Question: qui est Swiss Metering, quels sont ses buts, qui en est l'initiateur et propriétaire?

La société Swiss Metering SA propose aux consommateurs et producteurs d'énergie électrique des prestations de services avantageuses pour les mesures de la courbe de charge et l'exploitation de points de mesure.

Swiss Metering a pour but de permettre à des consommateurs, resp. des clientes et clients d'utiliser plus librement les diverses offres d'électricité. Ainsi ne doivent-ils plus envisager, par exemple, que l'économie de coûts réalisée à l'achat de l'énergie soit engloutie par les frais élevés des mesures de la courbe de charge prescrites. Inversement, il est plus aisé de décider de passer à l'achat d'un courant produit dans le respect de l'environnement et - pour le moment encore - à un prix un peu plus élevé lorsque de l'autre côté, précisément au stade de la mesure, des économies sont possibles.

Pour les producteurs d'énergie renouvelable (installations de biogaz, production photovoltaïque, petites centrales hydroélectriques, etc.), il en va de même: de faibles coûts de mesure ont un effet direct sur les frais d'exploitation des installations. De moindres frais en ce domaine peuvent également les inciter à réaliser davantage de ces projets. Dans cette mesure, l'offre de Swiss Metering est aussi une contribution au tournant énergétique.

La société Swiss Metering SA a été fondée en juillet 2014 par Valentin Gerig, (www.gerigpartner.ch). En tant qu'ancien directeur de la division des nouvelles énergies et membre de la direction d'Axpo SA, Valentin Gerig dispose d'une longue expérience dans le marché de l'énergie.

Question: les gestionnaires de réseau sont responsables du système de mesure et des processus d'information. Pourquoi faut-il que des prestataires tiers puissent fournir des prestations de mesure à des clientes et clients finaux comme des acheteurs d'électricité, de biogaz ou des entreprises du secteur du photovoltaïque?

Dans l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI), le Conseil fédéral a confié la responsabilité du système de mesure aux gestionnaires de réseau. Mais être responsable ne signifie pas "devoir faire soi-même". L'art. 8, al. 2 de l'OApEI en particulier fait explicitement référence à cela.¹ L'ordonnance ne prévoit donc pas de monopole en l'occurrence. Les gestionnaires de réseau devaient publier depuis des années déjà des directives prévoyant la fourniture de cette prestation par des tiers. Mais à ce jour, ils ne l'ont fait que partiellement. Pourtant, l'idée de base du Conseil fédéral est que les prestations de mesure (metering) sont des prestations fournies aux conditions du marché

¹At. 8. Système de mesure et processus d'information

1 Les gestionnaires de réseau répondent du système de mesure et des processus d'information.

2 Ils fixent à cette fin des directives transparentes et non discriminatoires, régissant en particulier les obligations des acteurs concernés ainsi que le déroulement chronologique et la forme des données à communiquer. Ces directives doivent prévoir la possibilité, pour les tiers, de participer, avec l'accord du gestionnaire de réseau, à la fourniture de prestations dans le cadre du système de mesure et d'information.

et que les offres de tiers proposées directement à des clientes et clients finaux doivent être possibles.

Question: quels sont les avantages offerts par Swiss Metering par rapport à un gestionnaire de réseau local?

L'offre de Swiss Metering pour une mesure de courbe de charge est aujourd'hui déjà d'un prix inférieur à celui qu'a fixé par comparaison (benchmark) l'Elcom à 600 Fr. par an. Nous sommes donc meilleur marché que la plupart des gestionnaires de réseau. Swiss Metering est par ailleurs actif dans toute la Suisse. Elle peut ainsi fournir un plus grand nombre de mesures de courbe de charge que de nombreux gestionnaires de réseau, qui sont généralement limités pour cette activité à leur zone de desserte. Swiss Metering fait bénéficier ses clientes et clients des effets d'échelle ainsi obtenus en leur accordant des réductions de prix supplémentaires.

Si Swiss Metering prend également en charge, sur demande des clients, l'exploitation d'un point de mesure ("exploitation des compteurs"), les clients peuvent amortir d'un seul coup les frais d'acquisition des compteurs et dispositifs de communication, etc. Le cas échéant, Swiss Metering ne facturera ultérieurement ni amortissement, ni intérêts. En conséquence, les coûts récurrents sont inférieurs.

Swiss Metering propose un soutien dans les thèmes liés à l'énergie, par exemple lorsqu'il s'agit de savoir comment optimiser les coûts d'approvisionnement. En ce domaine, Swiss Metering est indépendante des fournisseurs d'énergie. Une décision de se procurer une prestation de mesurage chez Swiss Metering ne procure à aucun fournisseur d'énergie ni avance en matière d'information, ni avantage au plan du marché.

Question: que propose Swiss Metering à ses clientes et clients?

En une première phase, Swiss Metering se concentre sur l'offre de mesures de la courbe de charge avec lecture à distance pour des clientes et clients se procurant de l'électricité sur le marché libre et pour des producteurs d'énergie. Notre offre est valable pour les mesures de courbe de charge au niveau basse et haute tension.

La cliente/le client décide si Swiss Metering ne doit prendre en charge que la télérelève des compteurs ou également l'exploitation du point de mesure ("exploitation des compteurs"). Si Swiss Metering n'assume que la télérelève, les compteurs et les dispositifs de communication nécessaires restent la propriété du gestionnaire de réseau. Celui-ci continuera donc à adresser une facture à la cliente/au client.

Si la cliente/le client charge Swiss Metering de la télérelève et de l'exploitation du point de mesure, Swiss Metering reprend les compteurs existants et assure la maintenance et l'entretien du point de mesure, conformément aux prescriptions en la matière.

Si les clientes et clients amortissent les frais d'acquisition des compteurs, dispositifs de communication, etc. en une seule tranche, Swiss Metering ne leur facture plus d'amortissement ni frais d'intérêts par la suite. En conséquence, les coûts récurrents sont inférieurs.

Question: qui peut économiser des frais de mesure avec les offres de Swiss Metering et quel est l'économie possible?

Swiss Metering se focalise avant tous sur les clients qui ont besoin de mesures de la courbe de charge relevées à distance, autrement dit tous les producteurs d'électricité utilisant une mesure de la courbe de charge (surtout ceux qui bénéficient de la RPC) et des consommateurs d'électricité finaux, qui se procurent leur énergie électrique sur le marché libre.

Nous estimons le potentiel d'économies selon le lieu entre 100 et 800 Fr. par compteur et par an.

Question: quand devrait-on prendre contact avec Swiss Metering dans le cadre d'un projet d'installation photovoltaïque?

Il est judicieux que les installateurs d'équipements solaires ou électriques aient recours le plus tôt possible à Swiss Metering dans la phase de projet. Car pour Swiss Metering, il s'agit de tirer au clair en parallèle avec l'étude du projet les interfaces avec le gestionnaire de réseau local - ainsi que les nouveaux rôles respectifs: en qualité de prestataire de services, Swiss Metering revendique sur demande des clientes et clients finaux ou des producteurs d'énergie la propriété et l'exploitation de compteurs dans la zone de desserte du gestionnaire de réseau. Ceci est nouveau pour les gestionnaires de réseau. Jusqu'à présent, les compteurs leur appartenaient et ils étaient également en charge de l'exploitation.

Question: est-ce qu'un gestionnaire de réseau local peut refuser son approbation à l'offre de Swiss Metering, resp. le passage d'un client/une cliente chez Swiss Metering?

En principe, un refus n'est pas possible, sauf si le secrétariat technique de la Commission fédérale de l'électricité jugeait que le changement de prestataire des mesures mettrait en péril l'exploitation du réseau. Mais comme Swiss Metering collabore avec des partenaires compétents, qui sont établis depuis des années sur le marché et y fournissent des prestations de mesure conformes aux prescriptions en vigueur, ce cas peut être exclu.

Question: à qui une cliente/un client, une société d'installations solaires ou électriques doivent s'adresser pour obtenir une offre de Swiss Metering?

Nos offres et prix figurent sur notre site Internet (www.swissmetering.ch) de façon transparente et sont prêts au téléchargement. Pour la commande de contrat, un formulaire électronique est en ligne.

Des entreprises d'une certaine importance dotées de nombreux points de mesure peuvent contacter par mail ou téléphone Valentin Gerig, en sa qualité de directeur de Swiss Metering, pour une offre. Il en va de même pour des gestionnaires de réseau qui souhaitent une offre pour toutes leurs mesures de la courbe de charge dans leur zone de desserte. Les données de contact (mail, numéro de téléphone, etc.) sont disponibles sur le site Internet de Swiss Metering.

Question: est-ce que Swiss Metering propose également des mesures de la courbe de charge et l'exploitation de points de mesure à des gestionnaires de réseau?

En principe, Swiss Metering se focalise sur les affaires de clients finaux. Mais si un gestionnaire de réseau s'adresse à nous, nous lui apportons volontiers, en sus d'une offre, notre soutien dans l'évaluation d'un nouveau prestataire de services de mesure.

Question: qui installe les compteurs et les dispositifs de communication lorsque Swiss Metering prend en charge l'exploitation de points de mesure? Qui assure la maintenance et l'entretien et qui se rend sur place lorsqu'un compteur est défectueux ou si le dispositif de communication (modem) ne fonctionne plus?

Swiss Metering garantit une installation impeccable au plan technique, que ce soit par l'intermédiaire d'une entreprise d'installations électriques mandatée ou par le gestionnaire de réseau. Swiss Metering prévoit des partenariats avec diverses entreprises régionales afin de pouvoir fournir efficacement des travaux d'installation et de maintenance aux points de mesure.

Si nos clientes et clients constatent un défaut affectant les compteurs, les dispositifs de communication, etc., elles/ils peuvent nous en faire part par mail ou via notre hotline. Nous chargerons immédiatement l'un de nos partenaires de la réparation.

Question: que me coûte le fait de changer de prestataire de mesure?

Pour intégrer de nouveaux clients dans notre système, nous facturons par compteur une redevance unique de mutation et de mise en service de 50 Fr. Cette redevance est facturée avec la première facture annuelle (toujours à fin juin).

Question: qu'est-ce qui change pour moi en tant que cliente/client final/e?

Lorsqu'une cliente/un client opte pour une offre de Swiss Metering, le prestataire de mesure change. Nos clientes et clients reçoivent désormais la facture des coûts de mesure via Swiss Metering SA. La facture est établie une fois par an, à la fin juin.

Le gestionnaire du réseau local facture éventuellement certains frais encore pour l'exploitation des points de mesure celle-ci n'est pas assumée par Swiss Metering.

Question: à partir de quand une cliente/un client peut bénéficier de moindres coûts?

Un contrat de prestation de services de mesure conclu avec Swiss Metering entre en vigueur lorsque nous avons éclairci avec le gestionnaire de réseau compétent les questions concernant la mutation, la reprise du point de mesure, etc.